



02136771

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

5
Déposé au greffe du tribunal de commerce
de
le

Le Greffier
RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

i. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ "Technique Réfrigération André Higny"

ii. Forme juridique (en entier)

▷ Société Privée à Responsabilité Limitée

iii. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ rue des Carrières 65 à 4800 Verviers

iv. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Verviers no 50.936

v. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ TVA no 423.336.605

vi. Objet de l'acte

▷ Transfert du siège social - modification des statuts

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un procès verbal dressé par Maître Paul HENUSSE, notaire à Juprelle - Fexhe Slins, le seize octobre deux mille deux, portant à la suite la mention "Enregistré à Ans le vingt-cinq octobre deux mille deux, Vol 64 Fol 06 Case 09, deux rôles sans renvoi. Reçu : vingt-cinq euros. L'Inspecteur Principal; LELOUP", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de la société à 4682 Oupeye - Houtain Saint Siméon, rue de l'Etat 5/A.
- de modifier la dénomination de la société afin d'adopter la dénomination suivante : "BROUWIR Technique Réfrigération".
- d'adapter le capital en euros, de supprimer la valeur nominale des parts et de remplacer en conséquence, l'article 5 des statuts comme suit : le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cent nonante-deux virgule zéro un euros. Il est représenté par sept cent cinquante parts, sans désignation de valeur nominale.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : ...

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

- de remplacer le deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit :

Monsieur Olivier BROUWIR, demeurant à Oupeye - Houtain Saint Siméon, rue de l'Etat 5/A est désigné en qualité de gérant de la société.

- de mettre à jour les statuts par rapport au Code des Sociétés et en conséquence, d'apporter à ces statuts, les modifications suivantes :

* article 7 : les mots "l'article 119 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales." sont remplacés par "le Code des Sociétés".

* Article 14 : les mots "aux articles 134 et 64 § 2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales" sont remplacés par "aux articles 272, 274, 141, 165, 166 et 167 du Code des Sociétés".

* Article 25 : les mots "aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales" sont remplacés par "au Code des Sociétés".

Pour extrait conforme, aux fins de publicité

Copie délivrée sur papier libre pour insertion aux annexes du Moniteur Belge.



Notaire Paul HENUSSE

Déposé en même temps:

- expédition de l'acte de constitution
- attestation bancaire